



**Le contexte global**

Superficie : 64 589 km<sup>2</sup>

Population: 2,4 M (urbaine: 1,7 / rurale: 0,7)

PIB/hab 2007 : 5485 USD

Régime: démocratie parlementaire

**Divisions administratives**: 26 comtés (*rajons*) et 7 municipalités\*: Aizkraukles Rajons, Aluksnes Rajons, Balvu Rajons, Bauskas Rajons, Cesu Rajons, Daugavpils\*, Daugavpils Rajons, Dobeles Rajons, Gulbenes Rajons, Jekabpils Rajons, Jelgava\*, Jelgavas Rajons, Jurmala\*, Kraslavas Rajons, Kuldigas Rajons, Liepāja\*, Liepajas Rajons, Limbazu Rajons, Ludzas Rajons, Madonas Rajons, Ogres Rajons, Preilu Rajons, Rezekne\*, Rezeknes Rajons, Rīga\*, Rīgas Rajons, Saldus Rajons, Talsu Rajons, Tukuma Rajons, Valkas Rajons, Valmieras

**I La ressource**

		<i>France</i>
Précipitations moyennes (mm/an)	641	<b>867</b>
Ressources en eau renouvelables globales (km <sup>3</sup> /an)	35.45	<b>203,70</b>
Ressources en eau renouvelables globales (m <sup>3</sup> /personne/an)	14642	<b>3439</b>
Consommation totale (km <sup>3</sup> /an)	0.29	<b>39,96</b>
Agriculture (%)	28	<b>10</b>
Domestique (%)	40	<b>16</b>
Industrie (incluant la production énergétique) (%)	32	<b>74</b>

En Lettonie les volumes des eaux souterraines et des eaux de surface sont presque identiques. Les eaux de surface occupent 2543 km<sup>2</sup> ou 4% du territoire national. Le phénomène d'eutrophisation s'est accru dès la fin des années 1950. Il s'explique par une épuration insuffisante des eaux usées des collectivités, et par l'utilisation non contrôlée des engrais.

Sources d'extraction d'eau en 2001 (en millions de m<sup>3</sup>)

Source	Volume	%
Eau en surface	165,3	55
Eau souterraine	117	39
Eau de mer	12	6

Source: Agence des données sur l'environnement, 2002

Consommation d'eau en 2001 (en millions de m<sup>3</sup>)

	Volume	%
Domestique	74	36
Industrielle	64	31
Agriculture	45	22
Autres	24	12
Total	207	100

Source: Agence des données environnementales, 2002

## II Les mécanismes politico-institutionnels

### II.1 Les acteurs de l'eau

Depuis l'indépendance des trois pays Baltes, les responsabilités en matière d'environnement ont été décentralisées de l'échelon national à des institutions régionales ou locales.

Ainsi, il existe actuellement trois niveaux de compétence :

- **Le ministère de la Protection de l'Environnement et du Développement régional** administre et met en oeuvre la politique nationale de l'environnement, coordonne les activités nationales de son ressort et gère la coopération internationale;
- **Un Comité National de l'Eau** coordonne les actions des quatre districts de bassin;
- **L'Agence Lettonne de l'Environnement** assure la surveillance de la ressource;
- **L'Inspection Nationale de l'Environnement** supervise la mise en place sur la terrain de la politique de l'eau;
- **Le Bureau Géologique National** et ses bureaux régionaux dans les bassins établit une planification des usages de l'eau et en réalise une analyse économique
- **Les Services municipaux**, créés par les autorités locales, gèrent les réseaux d'eau potable, d'assainissement et l'épuration des eaux usées.

En matière d'environnement, les pouvoirs publics semblent accorder la priorité au secteur de l'eau qui nécessite de lourds investissements.

Les trois principaux problèmes actuels sont :

- la qualité de l'eau extraite en surface ou en souterrain ne respecte pas dans plusieurs régions ou villes les normes européennes,
- la pollution des eaux souterraines par les hydrocarbures, les nitrates, les solvants organiques et les métaux lourds,
- l'absence d'équipements de traitement des eaux usées et la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans certaines localités.

### II.2 Cadre réglementaire

- la **loi du 12 septembre 2002** sur la gestion de l'eau qui fixe l'administration, la protection et l'utilisation de la ressource; elle a notamment délimité 4 bassins;
- le **règlement n°365** du Conseil des Ministres du 20 août 2002 sur la surveillance, le contrôle et l'utilisation des boues résiduelles;
- le **règlement n° 155** sur les autorisations de prélèvements, complétée par les règlements n° 35 du 22 janvier 2002, et n°119 du 12 mars 2002;
- le **règlement n° 446** du 10 octobre 2002 sur la qualité des eaux superficielles et souterraines, qui complète le règlement n° 118 du 12 mars 2002;
- le **règlement n° 531** du 18 décembre 2001 sur la protection des sols et des eaux contre les pollutions par les nitrates issus des activités agricoles;
- le **règlement n° 34** du 22 janvier 2002 sur les rejets de substances polluantes dans le milieu aquatique;
- le **règlement n° 300** sur la qualité requise des zones de baignade;
- le **règlement n°63** sur la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine.

## II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

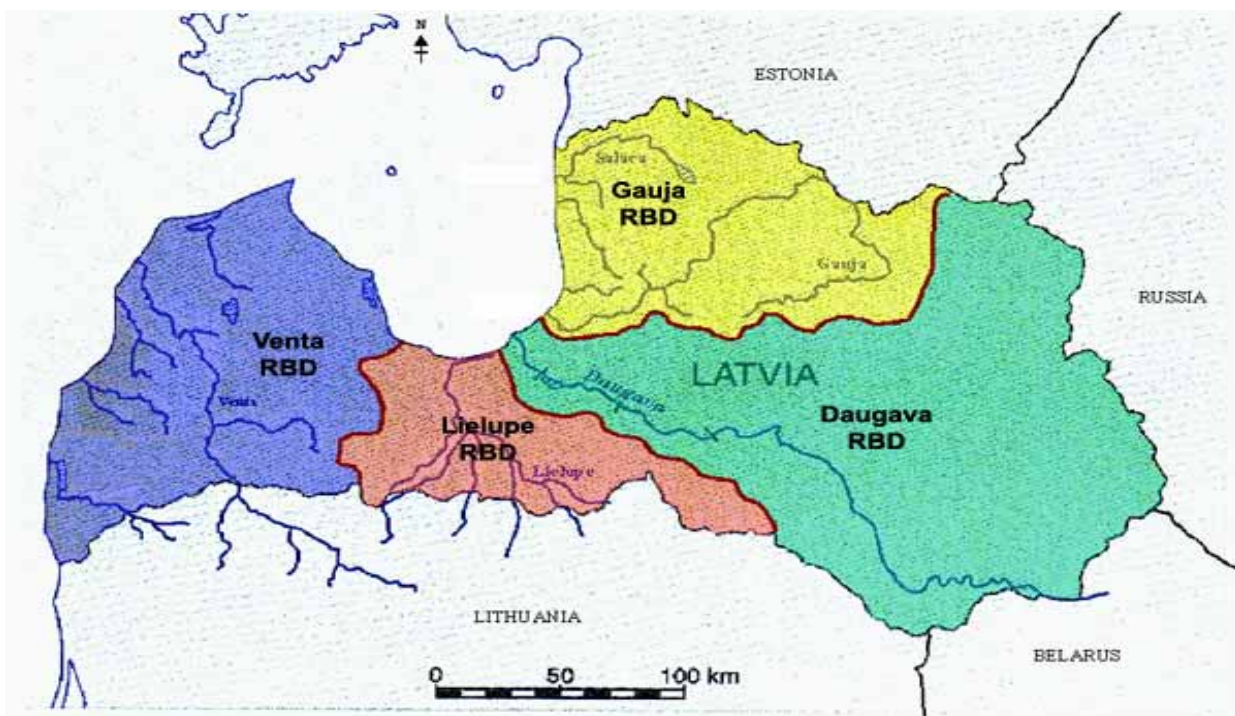
### II.3.1 La réglementation des cours d'eau

Conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau DCE, la réglementation distingue les catégories suivantes :

- Rivière ;
- Lac ;
- Eaux côtières ;
- Masse d'eau fortement modifiée ;
- Masse d'eau artificielle.

### II.3.2 La planification

Le pays étant nouvel état européen, les outils de mise en place de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau sont développés : état des lieux, programme de mesures, monitoring ou encore consultation du public.



Les quatre bassins définis par la loi du 12 septembre 2002

#### Programme "800+"

Le « Programme 800+ », lancé en 1997, a pour but d'améliorer la qualité de l'eau (approvisionnement et traitement) et vise à adopter les normes de l'UE en matière de protection de l'environnement dans les municipalités lettones de plus de 2000 habitants.

Ce programme s'établit en 4 étapes dont les 3 premières ont été déjà réalisées dans le cadre du programme PHARE :

Environ 100 villes sont actuellement associées au programme "800+" (on notera l'absence de la ville de Riga), soit 35% de la population Lettone. 6 projets sont déjà achevés, 55 sont encore en cours de réalisation et 49 sont à l'étude et nécessitent principalement la reconstruction des équipements existants ou la construction de nouvelles installations. Les travaux devraient être menés jusqu'en 2015.

Sur la période 1999-2001, l'Etat letton a octroyé 15,6 M EUR pour la réalisation de ce programme.

Concernant la capitale, l'organisme responsable du réseau de traitement et distribution de l'eau de la ville de Riga est l'entreprise municipale « Rigas Udens » ( Eau de Riga » ). Le Conseil municipal de Riga a élaboré un programme conjoint avec « Rigas Udens » d'amélioration de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées de la ville de Riga pour un montant de 150 M€.

Projets

Pour tenir les engagements de la Convention de la protection du milieu naturel de la Mer Baltique (Convention d'Helsinki), signée par la Lettonie au milieu des années 1990, des projets importants ont été déjà réalisés à Riga, Liepaja et Daugavpils. Ce sont les « points chauds » du programme d'action en milieu environnemental de la Mer Baltique définis par la Commission d'Helsinki.

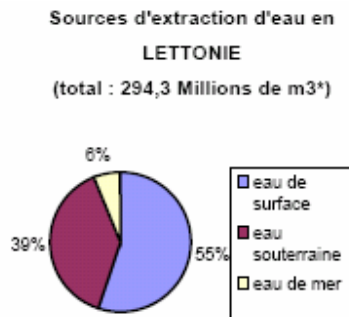
Les projets dans le domaine de la gestion de l'eau comprennent les domaines suivants:

- Acheminement de l'eau
- Epuration de l'eau
- Renforcement institutionnel
- Formation

**A titre d'illustration les investissements dans le secteur d'eau s'élevaient entre 1999-2002 à :**

- 1999 42,46 M LVL (63,4 M euros)
- 2000 55,82 M LVL (83,3 M euros)
- 2001 29,96 M LVL (44,7 M euros)
- 2002 25,09 M LVL (37,45 M euros)

(Source: Environmental development investment strategy 2000-2002)



\* sans prise en compte de l'extraction pour le secteur énergie

**Consommation d'eau (en millions de m3) en 2001**

	Estonie	Lettonie	Lituanie
Domestique	46	74	104
Industrielle	43	64,1	50
Pour l'énergie	1104	Nd *	3 939
Pour l'agriculture	4	45	1,5
Pour l'aquaculture	68	24)	72
Total	1265	207,1*	4 168 (+)**

(\* les statistiques lettones n'enregistrent pas la consommation d'eau pour le secteur Energie;

\*\* + Secteur des services : 18,5, + d'autres consommateurs 19,1)

**II.3.3 Les conventions internationales**

Le pays a ratifié la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides en 1995 (6 sites inscrits) ainsi que la Convention de la protection du milieu naturel de la Mer Baltique (Convention d'Helsinki), signée au milieu des années 1990.

**II.3.4 La protection contre les inondations**

La gestion des inondations est du ressort de l'Etat et des collectivités locales. L'Agence de l'Environnement intervient également dans la surveillance des épisodes météorologiques.

**II.3.5 Le financement de la politique de l'eau**

La Lettonie a accès aux fonds structurels de pré-adhésion ISPA pour la période de 2000-2006. Le taux de financement d'ISPA est limité à 75% du coût du projet (85% dans des cas exceptionnels).

Dans le secteur de l'eau, 4 projets ont été déjà réalisés avec le co-financement d'ISPA pour un montant de 60 M€ (projet de gestion des eaux dans les villes de Ventspils, de Jelgava et dans le bassin de Daugava à Riga). Un projet en matière de gestion des eaux dans l'agence de bassin de l'Est de Lettonie (18 municipalités impliquées) a été approuvé par la Commission européenne à la fin de l'année 2001 pour un montant de 71,7 M€, dont 44,6 M€ ont été octroyés par des fonds ISPA.

Le programme PHARE a également servi à l'amélioration des systèmes de gestion de l'eau. Il a financé des études techniques et économiques ainsi que des études stratégiques d'investissement, notamment le "Programme 800+".

A l'heure actuelle, le programme PHARE participe au financement de 14 projets de gestion de l'eau, à des stades d'avancement différents. Le financement pour 7 autres projets est envisagé. Selon les estimations, pour se soumettre aux directives européennes, la mise en conformité du système d'épuration des eaux usées dans les petites et moyennes villes de la Lettonie nécessitera un investissement évalué à 563 M€. Une somme de 490 M€ sera nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau potable. Le Ministère de l'Environnement a élaboré une « Stratégie d'Investissements pour l'environnement 2003-2006 ».

### III Les services de l'eau et d'assainissement

#### III.1 Quelques chiffres

##### Situation de l'AEP

Les eaux souterraines sont la principale source d'approvisionnement en eau potable, les eaux de surface n'étant partiellement utilisées que dans 4 villes (Riga, Daugavpils, Ventspils et Olaine), à partir de lacs essentiellement.

La plus grande partie de la population lettone n'est pas raccordée à un réseau d'AEP. Le taux de raccordement varie dans les villes petites et moyennes de 30% à 80% ; dans les villes de plus de 10 000 personnes, ce taux peut atteindre 80%- 90%.

La longueur du réseau de canalisations d'eau potable est 3 213 km. Dans la plupart des villes petites et moyennes, le réseau est dans un état critique et nécessite une reconstruction très urgente, car les infrastructures datent des années 1950-60.

Le matériau utilisé le plus fréquemment est l'acier et, dans une moindre mesure, le plastique. Les conduites en plomb et en fonte sont également utilisées et sont aussi en piètre état. L'eau est souvent surchargée en fer, et en raison de la corrosion et de l'obstruction des conduites, la pression diminue de manière gênante aux heures de pointe.

Ainsi, on estime qu'aujourd'hui en Estonie un tiers des canalisations doivent être complètement changées et 15% du réseau rénové.

En raison du mauvais état des réseaux de distribution, les pertes en eau sont importantes : environ 30% et atteignant jusqu'à 60% de perte dans le Nord-Est (région frontalière avec la Russie); en 2001, le volume total de pertes a atteint 3,4 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

##### Consommation d'eau:

L'extraction de l'eau en Lettonie est en constante diminution et a diminué de moitié depuis 1991. (685 millions de m<sup>3</sup> en 1991 contre 294,3 millions de m<sup>3</sup> en 2001). L'introduction de compteurs d'eau et les mesures d'économie de l'eau, non seulement dans les grandes entreprises et mais surtout pour les

Réseau de canalisation

(km)	Est	Let	Lit
d'eau potable	3100	3213	10947
d'assainissement	3280	2654	6328

Nombres d'unités

	stations d'épuration	usines de potabilisat
Est	826	23
Let	3600	Nd
Lit	741	1991

Sources :

Ministère estonien de l'environnement  
 Agence lettone de l'environnement  
 Association lituanienne des sociétés d'adduction d'eau

besoins domestiques, associés à une baisse de la production industrielle (fermeture d'usines qui alimentaient l'ex-URSS) ont été des facteurs déterminants de la baisse de la consommation d'eau et donc de son extraction

### **Situation de l'assainissement**

Actuellement, 77% de la population bénéficie d'un réseau d'assainissement. Néanmoins, le taux de raccordement varie selon la taille des villes. A Riga, il atteint 80%, dans villes de 2000 à 5000 personnes, il se situe entre 34% et 38%.

Le réseau des canalisations d'assainissement est de 2 654 km. On compte actuellement 3 600 stations d'épuration.

Le réseau d'assainissement est en aussi mauvais état que celui de l'eau potable. Les systèmes datent également des années 50, certaines parties du réseau datent même d'avant 1937 dans plusieurs petites villes.

Le matériau utilisé pour les conduites est essentiellement le béton armé et la céramique.

En 2001, on comptait:

- 451 stations d'épuration mécanique ; volume des eaux usées épurées de 11,8 millions de m<sup>3</sup>,
- 964 stations d'épuration biologique ; volume des eaux usées épurées de 139,6 millions de m<sup>3</sup>
- 6 stations d'épuration chimique ; volume des eaux usées épurées de 1 million de m<sup>3</sup>

Le volume total de rejet des eaux usées a atteint 257 millions de m<sup>3</sup> en 2001, dont 74% ont été évacués selon les normes de rejets, 22% épurées partiellement et 4 % ont été évacuées sans traitement.

### **III. 2 Organisation et gestion des services**

Les collectivités locales ont en charge la gestion des services d'approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées notamment par le biais de services municipaux.

**Contacts:****Ministère de l'Environnement** (Latvijas Republikas Vides ministrija)Web: [www.varam.gov.lv](http://www.varam.gov.lv)**Direction de la protection de l'Environnement** (Vides aizsardzības departaments)Web: <http://www.vidm.gov.lv/vide/Esak.htm>**Agence Lettonne de l'Environnement** (Latvijas Vides aģentūra)

Straumes 2, Jūrmala, LV-2015

Tél.: 371 7811492 Fax 371 7811494

Courriel: [lva@lva.gov.lv](mailto:lva@lva.gov.lv)Web: <http://www.vdc.lv/eng/>**Bureau Géologique National** (Valsts ģeoloģijas dienests)

Eksporta iela 5, Rīga LV-1010

Tél.: 7 320 379 Fax: 7 333218

Courriel: [vgd@vgd.gov.lv](mailto:vgd@vgd.gov.lv)Web: <http://mapx.map.vgd.gov.lv/geo3/>

## Bibliographie et sources d'informations

Missions Economiques de Tallinn, Riga et Vilnius: Le secteur de l'eau dans les Pays Baltes, décembre 2002

Mission Economique de Riga: Le secteur de l'eau en Lettonie, avril 2003

Mission Economique de Varsovie: Reprise de l'acquis en matière environnementale : des progrès inégalement répartis entre les PECO, janvier 2003

**Republique Française, Ministère des Affaires étrangères:**

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/lettonie\\_223/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/lettonie_223/index.html)

**Missions économiques**

[www.missioneco.org](http://www.missioneco.org)

**AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles**

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/countries/index.stm>

**Encyclopédie libre Wikipedia**

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Lettonie>